

La IVme Conférence internationale du travail et les femmes

Autor(en): **Maday, André de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **11 (1923)**

Heft 159

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257778>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Olton : 38 oui 17 non
 Montreux : 164 oui 59 non (330 votantes sur 3500
 électriciennes)

A Gryon et à Trélex, il y a eu, paraît-il des majorités affirmatives, mais dont nous ne connaissons pas le détail.

Cela n'est toutefois, dans l'ensemble, guère brillant. Nous comptons fermement que les électriciennes protestantes genevoises montreront plus d'ardeur lors de la votation sur le même sujet, qui a été fixée aux 7 et 8 avril. Notre prochain numéro contiendra, en même temps que les résultats définitifs du plébiscite vaudois, des détails sur les préparatifs de la votation genevoise, mais il n'est peut-être pas inutile de rappeler dès maintenant que, pour participer à cette votation, il faut être inscrit comme électeur, et que personne n'étant inscrit d'office parmi ceux et celles qui se rattachent à l'Eglise nationale, beaucoup risqueront au dernier moment d'avoir une désagréable surprise ! Nous pensons spécialement en écrivant ceci aux membres de nos Associations féministes pour lesquels le devoir de voter dans cette circonstance est évident. E. Gd.

La IV^{me} Conférence internationale du Travail et les femmes

La IV^{me} Conférence générale du Travail a siégé à Genève du 18 octobre au 3 novembre 1922 ; elle a commencé ses travaux sous la présidence de M. Arthur Fontaine, conseiller d'Etat et directeur honoraire du travail en France, président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail. Trente-neuf Etats étaient représentés à la Conférence, avec 112 délégués, dont 68 représentants des gouvernements, 22 représentants des patrons et 22 représentants des ouvriers (dix-sept Etats n'avaient pas envoyé des délégations complètes).

M. Arthur Fontaine a rappelé dans son discours d'ouverture que, l'année dernière, M. Schulthess était venu à Genève pour accueillir la Conférence et pour lui souhaiter la bienvenue en Suisse. « Aujourd'hui, disait M. Fontaine, notre IV^{me} session s'ouvre tout naturellement à Genève, siège de la Société des Nations et de l'Organisation internationale du Travail, non pas comme un Congrès exceptionnel venu de l'étranger, mais comme

la manifestation normale d'une activité qui s'exerce annuellement à Genève. »

« Cette année, ajoutait le Président de la Conférence, nous avons un nouveau et solide témoignage de la confiance du gouvernement helvétique dans l'Organisation internationale du Travail. » On sait que le Bureau international du Travail ne pouvait espérer s'établir définitivement dans les locaux qu'il occupe actuellement, cela pour de multiples raisons. Or, la Confédération a offert au Bureau le magnifique terrain sur lequel doit s'élever l'immeuble digne de son activité. M. Fontaine a exprimé au Conseil fédéral la vive gratitude de l'Organisation internationale du Travail pour son offre généreuse. M. Pfister, délégué gouvernemental suisse, répondit brièvement.

Sur la proposition de M. Fontaine, le vicomte Burnham, propriétaire du *Daily Telegraph* et ancien membre de la Chambre des Communes, qui a déjà présidé la troisième session de la Conférence en 1921, fut de nouveau élu président à l'unanimité.

L'ordre du jour de la IV^{me} Conférence était ainsi conçu :

1) *Revision de la Partie XIII du Traité de Versailles* (Charte internationale du Travail) :

a) en vue de permettre la réforme de la composition du Conseil d'administration ;

b) en vue de permettre des modifications en ce qui concerne la périodicité des sessions de la Conférence ;

2) *Communication au Bureau international du Travail des informations statistiques ou autres, concernant l'émigration, l'immigration, le rapatriement ou le transit des émigrés.*

La première semaine de la Conférence a été consacrée aux travaux des Commissions. Six Commissions ont été formées pour préparer les travaux de l'Assemblée plénière : la Commission de proposition, la Commission de vérification des pouvoirs, la Commission chargée d'étudier la réforme de la composition du Conseil d'administration, la Commission projetant l'adoption d'un *modus vivendi* permettant de réunir au B. I. T. les statistiques d'émigration, la Commission de l'amendement des Conventions, et enfin la Commission du Chômage.

Le Directeur du B. I. T. a présenté à la Conférence un volumineux rapport avec deux annexes, l'une contenant un rapport spécial sur l'état des ratifications de la Convention sur la durée

sois complètement malheureux avec une affection comme celle que je te porte. Dans ta vie, mon Ernest, j'ai confondu toute la mienne : crois que je ne l'en séparerai jamais. »

De tels célibats font honneur à la femme.

Marguerite EVARD.

L'Exposition de la Société suisse des Femmes peintres et sculpteurs¹

Les femmes étant admises, au même titre que les hommes, dans toutes les expositions, la manifestation artistique d'aujourd'hui peut donc sembler superflue. Mais il s'y révèle un sentiment d'indépendance et de solidarité tout à fait digne de louanges. Nos artistes veulent s'affirmer, montrer ce qu'elles savent faire et serrer les rangs.

Cette exposition « se tient » très bien. La première impression n'est pas la meilleure. Au lieu de réunir dans la première salle les œuvres les plus belles, on y a groupé les toiles les plus étranges, les plus modernes. C'est seulement en parcourant les autres parties du musée Rath, que l'on se rend compte qu'il y a dans le groupe des femmes peintres et sculpteurs (pourquoi ne peut-on dire *peintresses et sculptrices*?) du labeur, des talents sérieux et des œuvres intéressantes.

¹ A Genève, pendant le mois de mars.

Depuis longtemps Louise Breslau n'avait exposé à Genève. Cette année la grande artiste nous envoie cinq toiles : deux études de fleurs et trois portraits. Celui du poète Le Crosnier est un peu à la manière de Courbet ; il est daté de 1882. La jeune fille au regard pensif et la fillette rousse qui tient un petit chien sur ses genoux sont des œuvres de maître. Ah ! voilà de la peinture ! Ni système, ni parti pris, rien que l'amour et le respect de la beauté et de la vérité. — Parmi les portraits, citons encore un très vivant pastel de M^{lle} J. Bonnard (une sœur du Bon-Secours) ; deux toiles, d'Esther Mengold, d'une facture souple et grasse (très réussie la figure de l'enfant sur les genoux de sa mère) ; une gracieuse étude de jeune femme, toute en tons clairs, de M^{me} Schmidt-Allard ; enfin une belle figure de femme, d'une touche ferme et délicate, d'une couleur un peu terne de M^{me} Valérie Wieland. — La fillette de M^{me} Trondé-Engel, la jeune fille d'Hélène Röth ; et surtout l'étude de jeune femme en plein air de Gertrude Escher sont aussi des morceaux intéressants.

Comme toujours, les paysages occupent la place importante. Beaucoup dénotent un sincère amour de la nature et une observation fine. Mais pourquoi la plupart sont-ils vus comme à travers une gaze grise ? On dirait que ces dames ont peur du soleil. Quelques-unes aiment les tons violents, mais le bariolage ne donne pas l'impression de la lumière, et c'est justement la lumière qui manque dans cette exposition. Il faut toutefois excepter la belle et lumineuse *Forêt d'Aletsch* de Marie Rollé, la vue de Genzano de Gertrude Escher, et quelques aquarelles, entre autres le *Lac du Haut-Valais* de M^{lle} J. Soldano, page superbe de ferme et tranquille audace, couleur chaude et dessin vigoureux. Et aussi les clairs paysages jurassiens de M^{me} Francillon-Miéville. — Dans les tons un peu effacés que semblent affectionner

du travail (8 heures), l'autre un rapport spécial sur l'enquête concernant le chômage. Le rapport de M. Albert Thomas a fait l'objet des premières séances publiques. Deux journées furent consacrées à des discours concernant la suite donnée aux Conventions et Recommandations votées par les Conférences précédentes, et un certain nombre de délégués ouvriers ont formulé des critiques sévères à l'égard de leur propre gouvernement, leur reprochant surtout la non ratification de la Convention de Washington, concernant la journée de huit heures. (On sait que, jusqu'à présent, cinq Etats seulement ont ratifié cette Convention).

La Conférence a renouvelé le Conseil d'administration élu à Washington. Le Conseil d'administration du B. I. T. comprend vingt-quatre membres, dont six patrons, six ouvriers et douze délégués gouvernementaux. De ceux-ci, huit sont les représentants des Etats ayant « l'importance industrielle la plus considérable. » Le Comité qui a préparé la Conférence de Washington, et dont M. William Rappard faisait partie, a compté la Suisse parmi les huit Etats ayant l'importance industrielle la plus considérable. A la suite d'une contestation formulée par les Indes, le Conseil de la Société des Nations a remplacé la Suisse par l'Inde; ainsi la Suisse a perdu le siège occupé d'abord par M. Rufenacht, et ensuite par M. Pfister. Au renouvellement du Conseil d'administration, qui a eu lieu le 30 octobre, la Suisse n'a plus pu reconquérir le siège perdu. En dehors des huit représentants des principaux Etats industriels, quatre délégués gouvernementaux étaient à élire. Grâce à une alliance entre les Etats scandinaves, la Petite Entente et les Etats de l'Amérique du Sud, les sièges à pourvoir ont été attribués à l'Espagne, au Chili, à la Finlande et à la Pologne. Au sein du groupe patronal et du groupe ouvrier, deux Suisses, MM. Colomb et Schürch, ont été élus membres adjoints du Conseil d'administration.

La quatrième Conférence internationale du Travail a adopté, conformément aux dispositions de la Charte internationale du Travail (art. 405 du Traité de Versailles), une recommandation concernant la communication au Bureau international du Travail de toutes informations, statistiques et autres, relatives à l'émigration, à l'immigration, au rapatriement et au transit des émigrants. Cette recommandation invite les Gouvernements à com-

muniquer au B. I. T., autant que possible une fois par trimestre, toutes les informations en la matière, ainsi que les mesures prises ou envisagées relativement à ces questions. La Conférence recommande également que chaque Etat fasse tous ses efforts pour communiquer au B. I. T., dans les six mois qui suivent la fin de l'année, les chiffres globaux des émigrants et des immigrants, en distinguant les nationaux des étrangers et en spécifiant:

- 1) Le sexe de l'émigrant ou de l'immigrant ;
- 2) Son âge ;
- 3) Sa profession ;
- 4) Sa nationalité ;
- 5) Le pays de sa dernière résidence ;
- 6) Le pays où il propose d'établir sa résidence.

La Conférence recommande enfin l'unification des pièces d'identité délivrées aux émigrants, l'unification des méthodes employées pour relever les données statistiques, et l'adoption, par tous les Etats, d'une définition* identique du terme « émigrant ».

La Conférence a pris une décision concernant la révision de la Charte internationale du Travail en adoptant un amendement à l'article 393 du Traité de Versailles et aux articles correspondants des autres Traités de Paix. En vertu de cette modification, le nombre des membres du Conseil d'administration serait porté de vingt-quatre à trente-six, dont 16 seraient représentants des gouvernements, 8 les représentants des patrons et 8 les représentants des ouvriers. En vertu de l'article 422 du Traité de Versailles, cet amendement ne pourra entrer en vigueur qu'après avoir été approuvé par toutes les puissances représentées au Conseil de la Société des Nations et par les trois quarts des Etats faisant partie de la Société des Nations.

* * *

Aucune question intéressant spécialement les femmes n'a figuré à l'ordre du jour de la IV^{me} Conférence du Travail; néanmoins, plusieurs femmes ont participé à ses travaux et y ont joué un rôle utile.

Parmi les 112 délégués, deux délégués gouvernementaux seulement étaient des femmes: M^{me} Betzy Kjelsberg, inspectrice d'Etat des fabriques, pour la Norvège et M^{me} Pauline Luisi, docteur en médecine, pour l'Uruguay. En outre, parmi les

ces dames, citons tout d'abord deux vues d'Assise de Maria La Roche, paysages bien dessinés, bien construits, très fins et très justes dans leur gamme mineure. Très belle toile aussi de M^{lle} de Niederhausern, *Nuages d'été*, où l'eau et le ciel vibrent à l'unisson. Nous admirons l'énergie de cette artiste qui a su élargir et transformer sa manière à l'âge où la plupart de ses collègues se retirent de la scène. — Les vues d'Italie de M^{me} E. Fenner sont très justes et ont beaucoup d'atmosphère, mais pourquoi choisir les jours gris, alors que dans cet heureux pays les jours de soleil sont les plus fréquents?... M^{me} Schmidt-Allard, elle, a su verser la lumière dans les paysages tout intimes, nous montrant non des vues ou des sites, mais d'humbles coins de campagne. Un paysage au pastel de Toni Locher nous vifait tout particulièrement: un jour discret au premier plan; une brume légère sur les lointains; c'est frais, c'est printanier, c'est exquis. — Le Léman a heureusement inspiré M^{me} Bernet-Studer, M^{lles} A. Mittendorf et Alice Ritter; le lac de Biemme, M^{me} Esther Mengold; tandis que M^{me} Reutter-Junod se contente d'une « gouille » entourée de neige, mais singulièrement vivante dans son cadre hivernal. N'oublions pas le délicieux *Salon d'antan* de Marguerite Tissot. — M^{me} Anny Moser a été inspirée par Venise, mais une Venise triste et grisé, telle qu'on la voit aux jours sans soleil. — La Bretagne demeure terre d'élection pour M^{lle} J. Calame, qui expose un intérieur d'église d'une belle couleur et d'un dessin très habile, et un chemin ombragé d'une grande finesse de nuances, vraie symphonie du vert.

La sculpture ne compte qu'un petit nombre d'œuvres, mais dont plusieurs sont remarquables. Les bustes de M^{me} Jacobi-Bordier sont

d'une facture souple, vivante et comme pénétrée de tendresse: une délicieuse fillette et une jeune Japonaise, malheureusement coiffée à l'europpéenne. — M^{lle} Germaine Gautier procède par grands plans simples, d'une justesse et d'une clarté merveilleuses. Son buste d'homme est magistral; dans celui de femme elle s'est attachée à une figure de personne âgée dont elle a rendu parfaitement le calme et la sérénité. — La *Jeune Polonaise* de M^{me} Jeanne Perrochet et le buste d'enfant de M^{me} Ida Schaer-Krause sont aussi de très jolis morceaux.

Que de choses fines, exquises ou simplement intéressantes dans la petite salle des dessins, gravures et plaquettes! C'est là que nous retrouvons une artiste bien connue et aimée du public genevois, M^{me} Gross-Fulpius, qui possède comme pas un l'art de modeler les figures d'enfants. La jeune paysanne de Joséphine Balthasar, la fillette au crayon de Dora Hauth, les vues d'Italie de Gertrude Escher et Emy Fenner, le chat de M^{me} Bernet-Studer, les vues du Valais de Marie Rollé, la belle étude de M^{lle} Rapin pour le portrait de Gustave Doret, autant de pages d'une belle tenue, d'une exécution ferme et spirituelle.

Avant de passer aux arts décoratifs, allons encore nous réjouir le regard à contempler les éclatants bouquets de M^{me} Giacomini-Picard et les anémones de Nice de Nina Pays. Et n'oublions pas le spirituel Pierrot avec sa Colombine signé Dora Hauth!

Nécessairement l'art décoratif doit tenir une grande place dans une exposition féminine. Mais cette place n'est pas ici si considérable qu'on pourrait le croire: les arts mineurs n'écrasent point leurs frères majeurs. Ils nous montrent quantité de choses ingénieuses et jolies:

conseillers techniques, se trouvaient deux femmes : M^{me} Ester Broch, conseillère technique gouvernementale pour le Danemark, et M^{me} Moine, conseillère technique ouvrière pour la France.

Les deux déléguées féminines ont participé fréquemment aux débats. M^{me} Kjelsberg a pris la parole dans la discussion du rapport du Directeur, et au sujet de la question du règlement de la Conférence; elle a appuyé une résolution tendant à la protection des femmes et des enfants par rapport à l'émigration. M^{me} Luisi a non seulement pris une part active aux travaux de la Conférence, mais a également présenté une proposition pour modifier le texte de la recommandation relative à l'émigration dans le but de permettre une protection plus efficace des femmes et des enfants obligés de s'expatrier. Le texte définitif de la recommandation, adoptée par la Conférence, a partiellement tenu compte de ses suggestions. M^{me} Luisi a aussi pris la parole lors de la discussion de la périodicité des conférences. Certains étaient partisans des sessions biennuelles et leur opinion avait été adoptée par le Conseil d'administration qui, dans une proposition soumise ensuite à la Commission, a émis le vœu que les sessions n'aient lieu que chaque fois que besoin en sera et au moins une fois tous les deux ans. La Commission ne repoussa cette proposition que par 17 voix contre 15. M^{me} Luisi a été parmi les adversaires du projet adopté par le Conseil d'administration, estimant que les sessions annuelles étaient indispensables au développement de l'Organisation internationale du Travail, pour attirer sur elle l'attention des travailleurs du monde, et pour lui permettre de maintenir son prestige. Par 61 voix contre 12, la Conférence s'est rangée à l'avis dont M^{me} Luisi était partisan.

Ajoutons que M^{me} Broch a pris la parole au sujet de la question de l'émigration.

Au point de vue féministe, nous pouvons constater que les femmes ont occupé à la IV^{me} Conférence générale du Travail une place honorable; qu'elles ont su saisir l'occasion pour défendre les intérêts de la femme et de l'enfant dans un domaine où, à

reliures, batiks, faïences, tapis, papiers de garde, etc. Les poteries de Nora Gross, les ouvrages en plumes de Madeleine Baud-Bovy, les argenteries de M^{me} Giacomini-Piccard, les broderies de M^{me} Estelle Würsten, sont connus et appréciés du public genevois. Nous voyons pour la première fois, je crois, les très artistiques statuettes de grès flammé de Jeanne Perrochet et les découpures en silhouette de M^{me} Trondlé, extrêmement décoratives. — Les émaux champlévés de M^{me} Schmidt-Allard offrent les nuances les plus exquises. Les miniatures d'Elisa Reineck sont très étudiées, d'un beau dessin, d'un coloris un peu froid. Les tissages de M^{me} J. Vautier et surtout ceux de M^{lle} Jeanne Soldano, en laine naturelle de mouton blanche et noire, sont des nouveautés d'un cachet bien suisse, bien archaïque et par là même fort intéressantes. Et louons l'arrangement des salles et des vitrines. Il a fallu pour cela beaucoup de goût et de tact aussi, car chaque exposante veut voir son œuvre en bonne place, et il faut ménager bien des susceptibilités.

En deux brèves visites — dont l'une le jour du vernissage où la foule empêchait de bien voir — nous n'avons pu citer tout ce qui méritait l'éloge. En revanche, il y a les extravagances qui tirent l'œil et offensent le regard; nous n'en parlerons pas. Ceux qui cherchent à attirer l'attention aux dépens de l'esthétique où de la simple raison veulent évidemment faire de la réclame — « Ne t'en occupe pas, mais regarde et passe » a dit le poète. — Passons donc, et ne regardons pas trop — nous bormant à déplorer que trop souvent on ait mis ces... étrangetés en trop bonne place.

L'exposition des femmes peintres et sculpteurs est une belle manifestation d'art. Nous ne pouvons que féliciter celles qui ont travaillé et peiné, car tout travail artistique est un tourment — tourment sublime que connaissent tous ceux qui s'y sont essayés. Nous voudrions seulement que le public seconde mieux les efforts des artistes en achetant leurs œuvres. Mais hélas! les temps sont durs, les impôts écrasants, l'argent rare... et jamais le labeur des artistes ne fut plus désintéressé.

E. GAUTIER.

première vue, ces intérêts ne semblaient pas être en jeu, et qu'elles ont collaboré, au sein de la Conférence, avec les éléments progressistes, partisans résolus de la protection internationale du travail.

André DE MADAY.



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

NEUCHÂTEL. — Le 3 février, l'Union féministe pour le Suffrage inaugurerait son nouveau local, rue du Bassin, 10, par un thé-matinée des plus réussis. Pour une fois, les sujets austères furent délaissés, en faveur de la musique, des arts lyrique et comique, du babil joyeux et de la gourmandise. Les suffragistes se sont montrées artistes de talent autant que pâtisseries habiles. La foule qui remplissait les salles et qui se renouvelait sans cesse a prouvé que, pour rassembler les suffragistes, rien ne vaut un déménagement. Le succès financier de cette journée n'est pas à dédaigner non plus. — Le 10 février s'est terminée la série des exercices de discussion, par une séance très animée. — Le 17 février, M^{me} Dubois-Gabus, inspectrice de l'assistance, M^{lle} Borel-Girard, membre de la Commission de l'Assistance, et M^{lle} Staehli, membre de la Commission des orphelinats, ont entretenu la Société de leur activité. Elles ont convaincu leur auditoire que leur travail est plus utile encore qu'on n'aurait pu le supposer; et que le rôle des femmes dans les Commissions communales est destiné à devenir toujours plus important et plus bienfaisant.

E. P.

BERNE. — Deux intéressantes séances à notre actif de cet hiver. Nous avons eu le privilège, le 8 février, d'entendre Gertrud Bäumler, députée au Reichstag, parler en conférence publique du rapport *entre le travail des femmes et les partis politiques*. La brillante conférencière a démontré que les femmes ne peuvent jouer un rôle dans la vie publique qu'en usant de l'appui des partis politiques, mais que d'autre part il se forme une sélection naturelle entre le travail des hommes et les domaines, souvent négligés jusqu'ici, qu'on remet aux soins des femmes, tels que l'hygiène publique, les institutions sociales, l'éducation. Les femmes ont réussi, dans bien des cas, à rompre avec les habitudes consacrées, et à former un bloc féminin, en dehors et au-dessus des partis, pour défendre les intérêts vitaux de leur sexe, les lois concernant la prostitution, les maladies vénériennes et la protection de la jeunesse. — Notre assemblée générale le 24 février fut une vraie fête. Présidente et trésorière avaient abrégé leurs rapports afin de gagner du temps pour la grande attraction, la représentation d'une pièce de théâtre, couronnée par le jury du Congrès pour les Intérêts féminins. Cette charmante comédie, enlevée avec brio par des acteurs improvisés, montre la féministe idéale, à laquelle il est donné de convertir par son exemple, sa bonté, sa grâce... et sa bonne cuisine! les hommes et les femmes les plus hostiles au suffrage. Ce fut un succès complet — qui valut quatre nouveaux membres à notre Section, mais les conversions des masses sont plus dures à opérer dans la vie réelle que dans les comédies, hélas!

A. L.

C'est quand l'hiver s'éloigne

que surviennent les jours les plus pernicieux à la santé: les jours de froid humide.



Une tasse d'Ovaltine au premier déjeuner accroîtra contre ce péril votre force de résistance.

En vente partout
en boîtes de frs. 2,75 et 5.—

Dr A. WANDER S. A. BERNE